

LES ORGANISMES DE PRÉVOYANCE ET D'ASSURANCE

EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

DÉCEMBRE 2015



Arrêts de travail, invalidité, incapacité, décès, maladie, maternité... le régime général de la Sécurité Sociale ne prévoit la couverture de ces risques que de façon partielle. La prévoyance complémentaire, qu'elle soit collective ou individuelle, obligatoire ou facultative, constitue un relais aux prestations de la Sécurité Sociale.

1.1. UN MARCHÉ DE 66 MILLIARDS D'EUROS EN 2013

Avec 32,1 % de son PIB affectés aux dépenses sociales en 2013, la France fait partie des champions du monde de la protection sociale. Le pays consacre, en effet, environ 10 points de PIB de plus que la moyenne des pays de l'OCDE pour la protection sociale. Il s'agit de l'un des pays les plus protecteurs de l'Union européenne, classé au 2^e rang derrière le Danemark (33,1 %), devant les Pays-Bas (31,4 %) et l'Irlande (31 %).

La prévoyance complémentaire est, quant à elle, assurée par 3 grands types d'acteurs : les **sociétés d'assurance**, qui poursuivent un but lucratif, les **mutuelles** (y compris les sociétés d'assurance mutuelle) et les **institutions de prévoyance**, sans but lucratif. En 2013, 66 milliards d'euros de primes ont été collectés par ces différents organismes, au titre des risques sociaux ¹.

La participation aux frais de soins concentre un peu plus de la moitié de ce marché. Ces organismes interviennent encore à la marge sur les risques sociaux¹ liés à la nuptialité, à la natalité et à la perte d'emploi.

Assurances, mutuelles et institutions de prévoyance se positionnent différemment selon le type de garanties offertes ² :

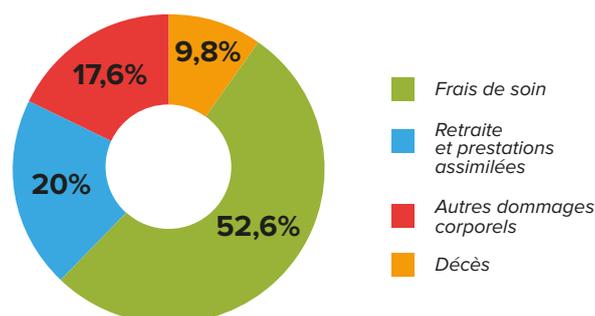
- Les sociétés d'assurance détiennent près de la moitié du marché de la prévoyance complémentaire. Elles interviennent sur tous les segments de marché, avec deux activités principales, le remboursement de frais de soins et l'assurance-retraite supplémentaire. Les primes collectées par les sociétés d'assurance sont distribuées à parts égales entre contrats collectifs et contrats individuels.

- Les mutuelles concentrent le tiers du marché et interviennent quasi exclusivement sur le segment frais de soins. Elles proposent majoritairement des contrats individuels (71 % des primes émises).

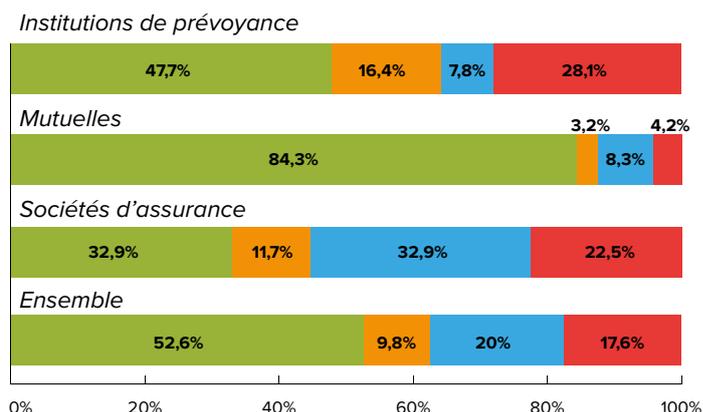
- Les institutions de prévoyance détiennent, quant à elles, environ 20 % du marché français. Elles sont actives sur le marché des frais de soins et couvrent également les autres dommages corporels (indemnités journalières, invalidité), ainsi que l'assurance décès. Les institutions de prévoyance sont spécialisées dans les contrats collectifs. Ceux-ci représentent 94 % de leurs primes collectées sur le champ des risques sociaux en 2013.

¹ Le règlement européen n°458/2007 précise la liste des risques ou besoins susceptibles de donner lieu à la protection sociale : maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale non classée ailleurs.

1 RÉPARTITION DES PRIMES COLLECTÉES PAR TYPE DE RISQUE EN 2013



2 ACTIVITÉ DES DIFFÉRENTS ORGANISMES PAR TYPE DE RISQUE EN 2013



1.2. UN SECTEUR EN TRANSITION

Au cours des dernières années, la prévoyance complémentaire a connu plusieurs évolutions réglementaires et fiscales impactant l'équilibre des forces en présence.

Le nombre d'organismes habilités par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution diminue fortement depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. En 2013, 974 organismes pratiquent des activités d'assurance : 599 mutuelles, 329 sociétés d'assurance et 46 institutions de prévoyance. Les regroupements permettent de mutualiser les investissements, de réaliser des économies d'échelle, de peser dans les négociations avec les prestataires et les partenaires extérieurs, et de se développer vers de nouveaux marchés.

C'est notamment le cas pour les mutuelles dont le nombre a été divisé par 2 entre 2006 et 2013. La transposition des directives européennes liées aux assurances en 2002, puis le relèvement en 2007 et 2008 du seuil minimum de fonds de garantie obligatoire, les ont contraints à se restructurer. Dernière restructuration en date : la fusion, début 2013, d'Harmonie Mutualité, Mutuelle Existence, Prévadiès, Santévie et Sphéria Val-de-France. Cette opération a donné lieu à Harmonie Mutuelle, la première mutuelle santé de France avec 4,5 millions d'adhérents. De même, 30 % des institutions de prévoyance et 20 % des sociétés d'assurance ont disparu depuis 2006.

Ce mouvement de concentration devrait encore s'accélérer avec l'entrée en vigueur début 2016 de

GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ EN ENTREPRISE

La loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi rend obligatoire une couverture complémentaire santé collective minimale dans toutes les entreprises au 1^{er} janvier 2016.

5 conditions indispensables :

- La participation de l'employeur devra au moins être égale à 50 % de la cotisation.
- Le contrat devra respecter les garanties minimales imposées par la réglementation.
- Une couverture devra être prévue pour l'ensemble du personnel (celle-ci pourra être distincte en fonction des catégories objectives de personnel).
- Le contrat devra être obligatoire.
- Le contrat devra être responsable (les entreprises pourront bénéficier d'avantages fiscaux si elles choisissent des contrats qui respectent l'encadrement des dépenses de santé).



l'Accord National Interprofessionnel qui rend obligatoire une couverture complémentaire santé collective minimale dans toutes les entreprises. Le basculement de la demande de complémentaire santé vers des

contrats collectifs est attendu, avec des conséquences fortes pour les mutuelles, pour lesquelles les contrats individuels sont majoritaires et, dans une moindre mesure, pour les sociétés d'assurance.

1.3. LA NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE DÉPENDANCE

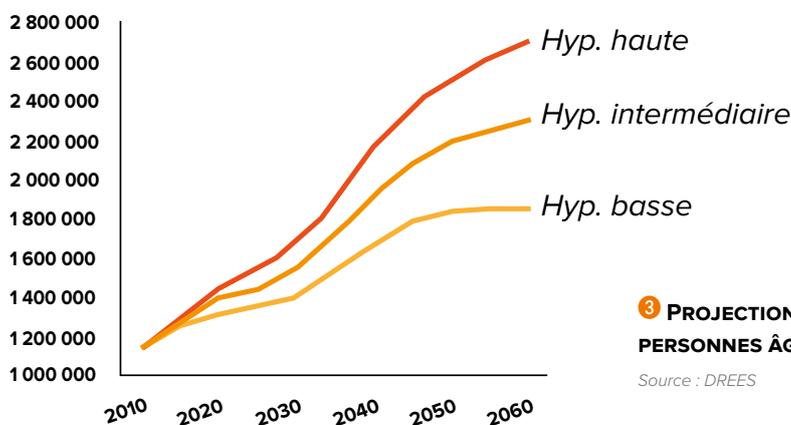
Outre ces évolutions réglementaires, le marché de la prévoyance complémentaire devrait être fortement impacté, dans les années à venir, par la demande de prise en charge de la dépendance. Le risque dépendance recouvre la forte augmentation des dépenses liées à la perte d'autonomie et au handicap. Cette hausse s'explique notamment par le vieillissement de la population et par l'allongement de la phase post-retraite. En 2050, la France comptera 11 millions de personnes de plus de 75 ans, soit le double d'aujourd'hui. ③



Le coût de la dépendance s'élève en moyenne à 1 800 € par mois à domicile et à 2 330 € en établissement, or plus de la moitié des retraités bénéficie d'une pension inférieure à 1 000 € et le montant moyen des aides d'État est de 500 €.

Si les modalités de financement de ce risque ne sont pas encore arrêtées, les contrats d'assurance complémentaire se sont multipliés ces dernières années et prévoient le versement d'indemnités sous forme

de rente ou de capital. Fin 2014, les cotisations perçues au titre du risque dépendance sont estimées à 665 millions d'euros, en progression de 53,9 % par rapport à 2010.



③ PROJECTIONS DU NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Source : DREES

LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, AU CŒUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION RETRAITE

Dès 2001, les partenaires sociaux ont décidé la mise en œuvre d'un service de retraite complémentaire simplifié et homogène pour les utilisateurs entreprises et salariés. La simplification s'est notamment opérée par la rationalisation des outils de gestion de l'information. De 66 plateformes informatiques en France en 2001, il n'en subsiste que 4 aujourd'hui, dont deux sont situées en région Centre-Val de Loire :

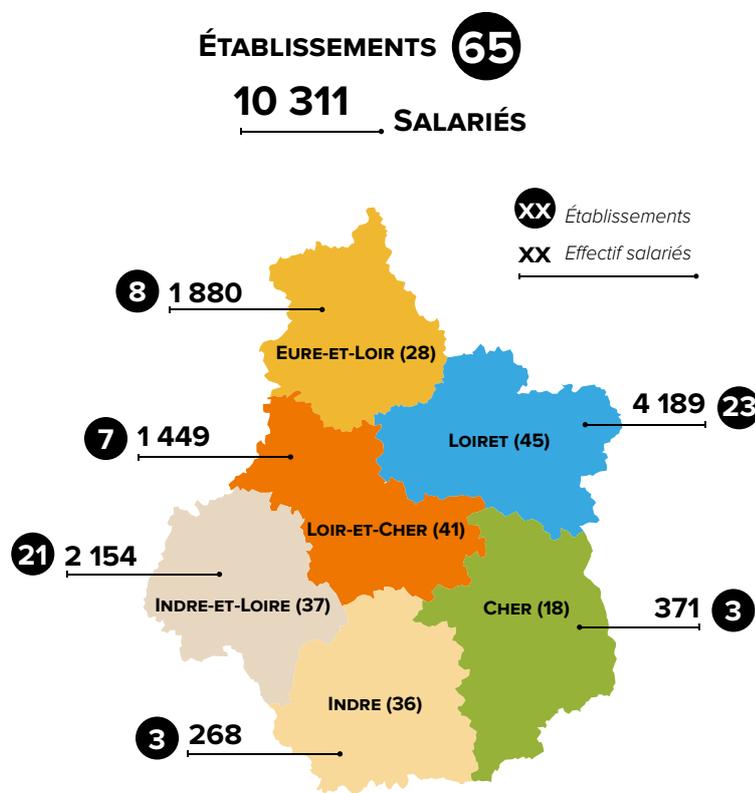
- La plateforme informatique Systalians gère les informations liées aux adhérents de plusieurs groupes de protection sociale, dont **AG2R LA MONDIALE**.
- La plateforme informatique **AGIRC-ARCCO**, assure la maîtrise d'œuvre de l'Usine Retraite nationale et le développement de nouvelles applications et de nouveaux services. Les assurances maladie complémentaires

sont également engagées depuis plusieurs années dans la conception des systèmes d'information interopérables afin de simplifier et fiabiliser les échanges, et d'améliorer les relations avec les interlocuteurs de l'offre de soins. Le projet ROC « Remboursement des Organismes Complémentaires », a, quant à lui, pour objectif la dématérialisation des échanges de ces organismes avec les hôpitaux publics.

2.1. UN SECTEUR QUI EMPLOIE PLUS DE 10 000 SALARIÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

En région Centre-Val de Loire, l'activité d'assurance et de prévoyance complémentaire est assurée par **65 établissements employant au total 10 311 salariés** ⁴. Les effectifs de la prévoyance et de l'assurance sont répartis sur tout le territoire régional avec une forte prédominance du Loiret et de l'Indre-et-Loire qui représentent à eux deux, 61,5 % des emplois et deux tiers des établissements du secteur.

Le Loiret est le principal pourvoyeur d'emplois avec 4 189 salariés, soit plus de 40 % des effectifs régionaux. Le département accueille notamment le siège de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers qui emploie 570 personnes à Amilly. L'assurance et la prévoyance occupent 2 154 salariés en Indre-et-Loire, département concentrant 20,9 % des effectifs régionaux. Celui-ci accueille notamment un des principaux établissements du groupe paritaire de protection sociale AG2R LA MONDIALE, à Esvres-sur-Indre, qui regroupe, un centre de gestion, le système d'information ainsi que les services logistique et imprimerie. Le site emploie 405 salariés. Dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher, le secteur est également bien représenté : l'Eure-et-Loir détient l'un des sièges administratifs de MMA, qui constitue, avec 1 030 salariés, le plus grand établissement régional du secteur et le Loir-et-Cher accueille l'un des principaux centres de gestion du groupe paritaire de protection sociale HUMANIS qui emploie 809 salariés à La Chaussée-Saint-Victor. Dans le Berry (Indre et Cher), l'activité liée à la protection sociale complémentaire est peu développée.



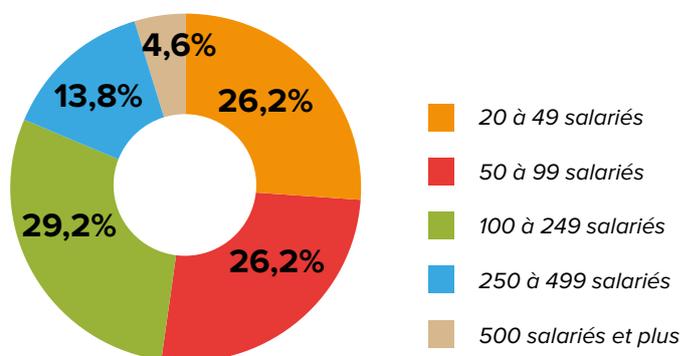
⁴ PLUS DE 60 % DES EMPLOIS DANS LE LOIRET ET L'INDRE-ET-LOIRE

Source : Bd Centréco - 2015

2.2. UN TISSU DE PME À FORT TAUX D'EMPLOI

En région Centre-Val de Loire, l'assurance-prévoyance est une activité à fort taux d'emploi comparée à l'ensemble des activités de services régionales. Les établissements emploient en moyenne 159 salariés, soit un taux d'emploi plus de 10 fois supérieur à la moyenne des activités de services aux entreprises (une quinzaine de salariés).

La filière assurance-prévoyance se compose principalement de petites et moyennes entreprises ⁵. Les centres de gestion employant plus de 100 salariés concentrent près de la moitié des établissements recensés. 3 établissements dépassent même les 500 salariés.



⁵ RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR TRANCHE D'EFFECTIFS SALARIÉS, EN %

Source : Bd Centréco - 2015

Les 10 premiers établissements en termes d'effectifs salariés emploient 51,7 % des effectifs totaux du secteur, atteignent tous le seuil des 250 salariés et appartiennent ainsi à la catégorie des Établissements de Taille Intermédiaire (ETI) ⁶.

Par ailleurs, 5 de ces 10 établissements sont des institutions de prévoyance appartenant à des groupes paritaires de protection sociale.

Outre les institutions de prévoyance, la région Centre-Val de Loire accueille sur son territoire plusieurs sièges nationaux de mutuelle ou d'assurance et notamment celui de THELEM ASSURANCES à Chécy (45). Cette société d'assurance, exploitée sous la forme de mutuelle, existe depuis près de 200 ans. Elle emploie 413 salariés et possède un réseau de 268 points d'accueil, essentiellement localisés dans l'ouest de la France. THELEM ASSURANCES exploite en région 2 centres de gestion situés à Boigny-sur-Bionne (45) et Châteauroux (36). Fin 2014, la société comptabilisait près de 458 000 sociétaires.



PLUS DE 2 600 SALARIÉS TRAVAILLENT AU SEIN DE GROUPES PARITAIRES DE PROTECTION SOCIALE

La rationalisation du système français de retraite complémentaire obligatoire, souhaitée par les partenaires sociaux au début des années 2000, a initié le mouvement de concentration pour les institutions de prévoyance qui gèrent par délégation, les régimes **AGIRC** et **ARCCO**. Des rapprochements se sont également opérés entre les différentes catégories d'opérateurs, pour donner naissance à des groupes paritaires de protection sociale capables de mettre en œuvre des régimes obligatoires de retraite complémentaire ainsi que des couvertures de protection sociale complémentaire collectives ou individuelles.

Hors régimes obligatoires de retraite complémentaire, **AG2R LA MONDIALE**, qui emploie plus de 800 personnes sur ses sites d'Evres-sur-Indre et

de Chartres, est le 1^{er} groupe paritaire de protection sociale avec 10,3 milliards d'euros de cotisations en affaires directes, en 2014.

Le groupe **HUMANIS** est 3^e de ce même classement avec près de 3 milliards d'euros de cotisations et la première institution de prévoyance française. **HUMANIS** compte 5 sites en région et emploie près de 1900 salariés. Les 3 sites principaux, situés à La Chaussée-Saint-Victor (809 salariés), Olivet (469 salariés) et Saran (462 salariés), accueillent les activités de gestion de la retraite complémentaire, les activités de prévoyance et les activités de santé. L'unité de la Chaussée-Saint-Victor est également en charge de la gestion pour le compte de tiers (banque, assureurs...) des feuilles de soins de leurs clients.

⁶ LES 10 PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE L'ASSURANCE-PRÉVOYANCE EMPLOIENT 5 335 SALARIÉS

Source : Bd Centric - 2015

Raison Sociale	Effectifs	Dpt	Commune	Activités
MMA IARD	1 030	28	CHARTRES	Société d'assurance mutuelle
HUMANIS	804	41	LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR	Institution de prévoyance
MNH	569	45	AMILLY	Société mutualiste
HUMANIS	469	45	OLIVET	Institution de prévoyance
HUMANIS	462	45	SARAN	Institution de prévoyance
AG2R REUNICA	430	28	CHARTRES	Institution de prévoyance
THELEM ASSURANCES	413	45	CHÉCY	Société d'assurance mutuelle
AG2R REUNICA	405	37	ESVRES-SUR-INDRE	Institution de prévoyance
SOGECAP	380	45	ORLÉANS	Services associés
GMF ASSURANCES	373	45	SARAN	Société d'assurance mutuelle

2.3. LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF CONCENTRENT PLUS DE 2/3 DES EMPLOIS

Les différents intervenants de la filière prévoyance-assurance complémentaire (cf. méthodologie p. 7) se répartissent selon le but qu'ils poursuivent, lucratif ou non 7 :

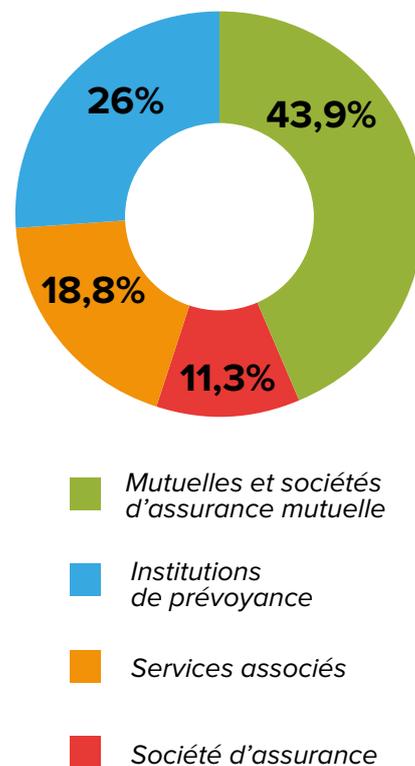
- Les acteurs à but non lucratif sont majoritaires et concentrent plus de 2/3 de l'emploi régional :
 - Les mutuelles régies par le code de la mutualité, associées aux sociétés d'assurance mutuelle, sont les principaux employeurs de la filière et emploient 43,9 % des salariés de la filière.
 - Les institutions de prévoyance regroupent, quant à elles, plus du quart de l'emploi régional du secteur.
- Les sociétés d'assurance, à but lucratif, pèsent globalement peu dans la filière prévoyance-santé régionale et concentrent moins de 11,5 % des emplois. GRAS SAVOYE, principal courtier français, possède à Ormes (45), une plateforme

de gestion employant plus de 150 personnes. Il s'agit de la principale société d'assurance recensée en région Centre-Val de Loire, en termes d'emplois.

Souhaitant se recentrer sur leur cœur de métier, ces entreprises font de plus en plus appel à des prestataires de services pour la gestion de la relation client et la gestion administrative des contrats. Ces sociétés, regroupées sous le terme « Services associés », emploient 1 939 salariés soit 18,8 % des salariés de la filière. Les centres de contacts clients spécialisés se sont multipliés ces dernières années. Début 2015, le Marocain INTELICIA a développé à Boigny-sur-Bionne (45) une plateforme téléphonique destinée au secteur de la prévoyance santé et retraite, qui emploie 200 salariés. Toujours à Boigny-sur-Bionne, le centre de contact ACCEFIL (137 salariés), gère la relation client de la MNH et du Groupe Pasteur mutualité.

7 RÉPARTITION DES EMPLOIS SELON LE TYPE D'ORGANISMES, EN %

Source : Bd Centréco - 2015



LES MUTUELLES, DES ACTEURS INCONTOURNABLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Les mutuelles régies par le code de la mutualité et les sociétés d'assurance mutuelle appartiennent avec les associations, les fondations et les coopératives, aux acteurs historiques de l'ESS. Selon la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire du 21 Juillet 2014, ce champ d'activité aspire « à placer l'homme au cœur de l'économie et à mettre les activités économiques au service d'un engagement social ». En région Centre-Val de Loire, l'ESS emploie 82 834 salariés, au sein de 9 357 établissements.

Outre la protection sociale individuelle et collective par contractualisation, les mutuelles participent au développement d'établissements de soins et/ou de convalescence, mais aussi à la création d'unités d'accueil pour les personnes en situation de handicap. Elles interviennent également en négociant des tarifs préférentiels avec les principaux acteurs de la santé et en subventionnant des associations d'aide aux publics fragiles ou aux malades.



MÉTHODOLOGIE

Les contrats d'assurance santé garantissent à leurs bénéficiaires une prise en charge financière des dommages corporels pour lesquels ils sont couverts. L'Assurance maladie complémentaire vient compléter totalement ou partiellement les dépenses de santé prises en charge ou refusées par la Sécurité Sociale.

Les contrats de prévoyance permettent, quant à eux, de se couvrir contre des risques de l'existence (décès, dépendance...). Ces contrats, individuels ou collectifs, sont distribués par 3 types d'acteurs qui répondent à des règles de fonctionnement spécifique liées à leur statut.

■ **Les sociétés d'assurance** sont réparties entre les sociétés anonymes et les sociétés d'assurance mutuelle.

- **Les sociétés anonymes d'assurance** sont régies par le Code des assurances, leur objectif est la réalisation de bénéfices et la redistribution par la suite aux actionnaires.

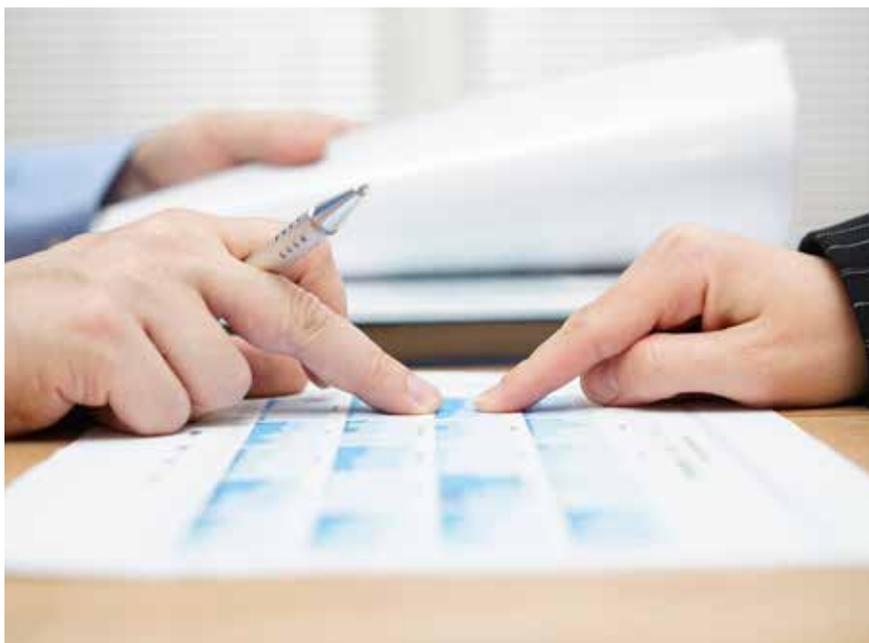
- **Les sociétés d'assurance mutuelle** dépendent également du Code des assurances et ont un statut de société civile sans but lucratif.

■ **Les mutuelles** sont des sociétés de personnes à but non lucratif, régies par le Code de la mutualité. Elles ne rétribuent aucun actionnaire et se financent majoritairement grâce aux cotisations de leurs membres. Elles n'imposent aucun critère de sélection.

■ **Les institutions de prévoyance** sont des sociétés de personnes de droit privé et sont régies par le Code de la Sécurité Sociale. Elles se différencient des sociétés d'assurance et des mutuelles par leur gestion paritaire car elles sont fondées par accord entre les partenaires sociaux et des branches professionnelles. Comme les mutuelles, les institutions de prévoyance sont des structures à but non lucratif, qui ne sélectionnent pas leurs assurés.

Ces organismes sont accompagnés dans la gestion de leurs activités par des sociétés de services aux entreprises.

Pour cette étude, nous avons retenu les établissements employant 20 salariés ou plus appartenant aux activités citées précédemment. Les agents généraux d'assurance, mandataires et non salariés des assureurs, ne sont pas pris en compte. Les bancassureurs ont également été exclus du champ retenu.



2.3. UN SECTEUR D'ACTIVITÉ QUI RECRUTE MASSIVEMENT

Généralisation de la complémentaire santé en entreprise, remplacement des départs en retraite de la génération baby boom, accroissement de la demande de protection face aux risques de la vie... Ces raisons vont amener la filière assurance-prévoyance à recruter fortement dans les années à venir. Acteurs et marchés confondus, la filière devrait engager plus de 12 000 personnes en 2015. Selon l'OEMA, l'Observatoire de l'Évolution des Métiers de l'Assurance, plus d'une embauche sur cinq est actuellement réalisée par le biais de la formation en alternance.

Le secteur recrute d'abord des profils commerciaux de Bac +2 à Bac +5, en privilégiant des candidats capables de comprendre la technicité des produits, d'identifier les besoins du client et de le convaincre, tout en faisant preuve de pédagogie.

La gestion des contrats et des sinistres est également à l'honneur dans un secteur où l'efficacité de la relation client est un des facteurs essentiels de différenciation. À l'heure de la transformation numérique, l'optimisation du parcours client passe notamment par des applications smartphone ou par les réseaux sociaux.

Enfin, l'assurance-prévoyance recherche des candidats aux profils techniques sur les métiers de l'actuariat, de la consolidation des données et de l'audit interne, en charge de concevoir les produits et leurs tarifs. En région Centre-Val de Loire, plusieurs formations répondent aux besoins des professionnels, notamment le Master Économétrie et Statistique Appliquée de l'Université d'Orléans qui propose une formation en informatique décisionnelle, marketing quantitatif et gestion des risques.

LES ÉTABLISSEMENTS DE PRÉVOYANCE ET D'ASSURANCE

EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Types d'organisme

-  Groupe paritaire de protection sociale
-  Société d'assurance exploitée sous forme de mutuelle
-  Société d'assurance
-  Société mutualiste
-  Services associés

Effectifs salariés

